



COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/21**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Étaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CADILLON-LAPORTE Fanny, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, TERRACOL Sandra, THELIOL Angélique, VINCENT Christine, MS, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David part à 18h55 CANDORET Jérôme, CHAVASTELON Pierre, COURAUD Cédric, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume

Était absent et excusé :

M David CHASSAGNE donne pouvoir à M Jérôme AUGUSTYNAIK

Secrétaire de séance : Angélique THELIOL

Objet : Désignation d'un référent pour la sécurité routière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, à la suite du renouvellement des instances délibérantes, il faut désigner 1 référent pour la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne :

- M Jérôme AUGUSTYNIAK

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme,

En Mairie, le 20/03/2026

Publié, le 27/03/2026

Transmis, le 23/03/2026

Certifié exécutoire

Le Maire, Jérôme AUGUSTYNIAK

La secrétaire de séance, Angélique THELIOL

